

DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE REQUALIFICATION DU SITE DE L'HÔPITAL ROYAL VICTORIA

Rapport de recommandations à la Société québécoise
des infrastructures (SQI)



Table des matières

1. Introduction	2
2. Impératifs du projet ayant des incidences sur la démarche participative	3
2.1. Principes directeurs de la SQL pour le projet	3
2.2. Importance du site	3
2.3. Gouvernance du projet	4
2.4. Échéancier de réalisation	4
2.5. Processus d'approbation	4
3. Perceptions et attentes des parties prenantes	5
3.1. Entretiens avec des parties prenantes	5
3.2. Synthèse des commentaires	5
3.2.1. Sur le site et sa mise en valeur	5
3.2.2. Sur le processus de participation	6
4. Démarche participative recommandée	7
4.1. Partenaires institutionnels	7
4.2. Experts indépendants	7
4.3. Parties prenantes	7
4.3.1. Bulletin de liaison	8
4.3.2. Visites du site	8
4.3.3. Séances d'information	8
4.3.4. Ateliers thématiques	8
4.4. Grand public	8
4.4.1. Plateforme en ligne	9
4.4.2. Visites du site	9
4.4.3. Portes ouvertes	9
4.4.4. Consultations publiques de l'OCPM	9
5. Conditions de succès	10
5.1. Transparence	10
5.2. Concertation	10
5.3. Cohérence	10
5.4. Inclusivité	10
Annexe 1 : Liste des organisations et personnes rencontrées	11

1. Introduction

La Société québécoise des infrastructures (SQI) a la responsabilité de la requalification de l'ensemble patrimonial de l'Hôpital Royal Victoria (HRV), les fonctions de celui-ci ayant été relocalisées dans le nouveau complexe du Centre universitaire de Santé McGill situé sur le site Glen. Elle entreprend l'élaboration d'un plan directeur pour le site, ce qu'elle entend faire en étroite collaboration avec ses partenaires institutionnels et en impliquant la population et les nombreuses parties prenantes interpellées par cet ambitieux projet. La direction responsable du projet de requalification a mandaté Hill+Knowlton Stratégies pour proposer une démarche de participation publique tenant compte d'impératifs du projet et des attentes des parties prenantes.

Ce rapport comprend quatre volets :

1. Impératifs du projet ayant des incidences sur la démarche participative
2. Perspectives et attentes des parties prenantes
3. Recommandation d'une démarche participative pour l'élaboration du Plan
4. Conditions de succès



Source: SQI

2. Impératifs du projet ayant des incidences sur la démarche participative

Nous avons passé en revue l'information existante sur le projet, procédé à une visite du site et mené des séances de travail avec l'équipe de projet de la SQI. Ce travail nous a permis d'identifier des besoins et des contraintes à prendre en considération dans l'élaboration d'une démarche participative. La synthèse de l'analyse est présentée dans les paragraphes suivants.

2.1. Principes directeurs de la SQI pour le projet

La SQI a énoncé des principes directeurs pour guider son action dans le projet de requalification de l'HRV. Selon ces principes directeurs, la SQI :

1. Est responsable de soumettre au Gouvernement du Québec, en 2020, un plan directeur pour la requalification de l'ancien Hôpital Royal Victoria (incluant le projet de nouveau pavillon de l'université McGill), lequel décidera de son approbation en fonction des priorités gouvernementales et dans une perspective de gestion responsable des finances publiques
2. Reconnaît la valeur patrimoniale et emblématique du site et s'assurera, dans son plan directeur, de déployer tous les efforts requis pour la préserver et la mettre en valeur dans le respect du Décret 190-2005¹ portant sur l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
3. Entend contribuer à la réalisation des objectifs de protection des espaces verts du Mont-Royal
4. Entend faciliter l'accès public au site et au parc du Mont-Royal
5. Se donne pour objectif d'y créer un pôle contribuant au rayonnement et au développement économique du Québec
6. Considère qu'une multiplicité d'usages, incluant des occupations transitoires, tirant profit des qualités intrinsèques du site (proximité du parc du Mont-Royal et du centre des affaires, synergie possible avec une grande institution universitaire), sera requise pour donner une nouvelle vocation aux édifices excédentaires
7. Entend s'inspirer des principes de développement durable du Gouvernement du Québec² dans la définition des orientations
8. Engagera les instances gouvernementales et municipales, les parties prenantes et le public aux différentes étapes d'élaboration du plan directeur

2.2. Importance du site

Le site de l'HRV revêt une importance de premier plan pour la communauté montréalaise, notamment pour les raisons suivantes :

- Il est situé au sein du Site patrimonial du Mont-Royal et jouit de valeurs patrimoniales, paysagères, écologiques et symboliques exceptionnelles
- D'une superficie construite imposante, il offre un potentiel d'intégrer de nouveaux usages pouvant contribuer à répondre à des besoins de la communauté et à dynamiser le centre-ville
- Il fait l'objet d'un projet majeur d'une institution au rayonnement international, l'Université McGill
- Il offre l'occasion de faciliter l'accès au parc du Mont-Royal à partir du centre-ville et de réaménager son flanc sud

L'HRV est donc d'un intérêt public indéniable et interpelle pour cela une multitude de parties prenantes qui voudront contribuer de près à la réflexion sur son avenir.

¹ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=43917.PDF>

² <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

2.3. Gouvernance du projet

Le projet de requalification l'HRV, lequel comprend le projet d'un nouveau pavillon de l'Université McGill sur ce site, nécessite un arrimage entre de multiples acteurs gouvernementaux et partenaires institutionnels, dont les suivants :

- Conseil des ministres - prend les décisions relatives au projet à la suite des recommandations des différentes instances internes du Gouvernement du Québec, dont le Conseil du trésor
- Société québécoise des infrastructures – est la responsable gouvernementale de la requalification et de la mise en valeur de l'ensemble de l'HRV
- Ville de Montréal – adopte le cadre réglementaire aux fins de l'approbation du Plan directeur
- Ministère de la Culture - émet des avis et des autorisations aux fins de l'approbation du Plan directeur
- Université McGill – est responsable du projet d'aménagement d'un nouveau pavillon universitaire sur une portion du site de l'HRV
- Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – établit les orientations ministérielles en lien avec le projet éducatif de l'Université McGill sur le site de l'HRV
- Centre universitaire de santé McGill – occupe certains immeubles sur le site et collabore au transfert des actifs

L'élaboration du Plan directeur et la démarche participative l'entourant doivent ainsi tenir compte des processus décisionnels d'un ensemble d'acteurs et d'une structure de gouvernance aux multiples comités et instances de collaboration. Avant de soumettre un plan directeur pour le site de l'HRV, la SQI doit donc obtenir l'aval de ces divers acteurs, incluant le Conseil du trésor et le Conseil des ministres qui considéreront les coûts et retombées du projet en fonction des priorités gouvernementales et dans une perspective de gestion responsable des finances publiques.

2.4. Échéancier de réalisation

L'échéancier de l'élaboration du Plan directeur répond à deux principaux impératifs :

- La réalisation du projet de pavillon de l'Université McGill sur le site de l'HRV dont l'ouverture est visée pour l'année 2026
- L'accueil de nouveaux usages pour occuper les édifices vacants et redonner vie au site dans les meilleurs délais

Au printemps 2020, la SQI prévoit déposer au Conseil du trésor son Plan préliminaire sous la forme d'un dossier d'opportunité. L'objectif est d'obtenir l'autorisation de procéder aux étapes subséquentes et de soumettre un projet de Plan directeur à la Ville de Montréal à l'automne 2020. Selon cet échéancier, la SQI disposerait d'une période d'environ 9 mois pour engager les parties prenantes et la population montréalaise en amont du dépôt du Plan à la Ville de Montréal.

2.5. Processus d'approbation

Comme indiqué, le projet de Plan directeur et l'aménagement d'un nouveau pavillon de l'Université McGill suivront un processus décisionnel au sein du gouvernement impliquant de multiples acteurs.

Il nécessitera des modifications réglementaires qui seront soumises à la population lors d'une consultation publique sous l'égide de la Ville de Montréal. Selon toute vraisemblance, cette consultation sera menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Au terme de celle-ci, l'OCPM transmettra un rapport et des recommandations à la Ville de Montréal, laquelle pourra exiger à la SQI des ajustements au Plan directeur déposé.

Au terme de cette démarche, la décision finale d'autoriser à la SQI d'aller de l'avant avec la mise en œuvre du Plan directeur reviendra au Conseil des ministres.

3. Perceptions et attentes des parties prenantes

En mai et juin 2019, la SQI a tenu 15 rencontres préalables auprès de parties prenantes pour mieux comprendre les perceptions et les attentes face au projet de requalification et à la démarche participative. Cette section résume les propos recueillis lors de ces entretiens menés par Sophie Mayes, directrice du projet de requalification de l'HRV à la SQI et de Amanda Sheedy, consultante retenue par la SQI pour l'appuyer dans cette démarche.

3.1. Entretiens avec des parties prenantes

Quinze intervenants ont été sélectionnés par la SQI afin de représenter une diversité d'intérêts, puis conviés à des rencontres individuelles (voir la liste à l'Annexe 1). Les entretiens semi-dirigés d'une durée moyenne de 90 minutes permettaient aux personnes rencontrées d'exprimer librement leur opinion sur différentes questions. Les entretiens ont été documentés à partir des grilles de saisie.

3.2. Synthèse des commentaires

3.2.1. Sur le site et sa mise en valeur

Tous les intervenants rencontrés reconnaissent les qualités et l'importance du site de l'HRV et ont des attentes élevées quant à sa mise en valeur. Une majorité d'entre eux a exprimé le souhait que le site reste ouvert au public, et même, pour certains, demeure dans le domaine public.

En raison de sa localisation sur le flanc sud du Mont-Royal, la majorité des intervenants voit dans la requalification de l'HRV l'occasion de faciliter son accès public et de renforcer le lien entre le centre-ville et la montagne. Pour plusieurs, un verdissement du site permettrait une meilleure intégration au parc du Mont-Royal. La préservation du patrimoine bâti et du caractère emblématique du lieu est au nombre des préoccupations partagées par l'ensemble des intervenants.

Plusieurs idées ont été émises quant aux futurs usages sur le site. Certains souhaitent la création d'un pôle économique. Le projet de l'Université McGill pourrait devenir un ancrage donnant son impulsion à l'ensemble en attirant des institutions et entreprises profitant de la vocation du nouveau pavillon universitaire. D'autres optent plutôt pour une vision d'un quartier offrant une diversité de services répondant aux besoins grandissants et en évolution de la population du centre-ville. Certaines réserves ont toutefois été émises quant à une éventuelle fonction résidentielle. Selon certains, celle-ci devrait être limitée et desservir principalement des populations ayant les plus grands besoins en matière de logement abordable. Plusieurs sont d'avis que la réflexion sur la réaffectation des immeubles doit déborder des limites de la propriété, pour inclure le contexte du centre-ville et les ensembles institutionnels voisins également en quête d'une seconde vie (Hotel-Dieu, Institut des Sourdes-muettes).

Parmi les défis auxquels le Plan directeur doit répondre, on note :

- L'accessibilité au site, notamment la place qui sera accordée à l'automobile
- La préservation des édifices patrimoniaux dans le respect de leurs caractéristiques architecturales, compte tenu de leur état et des exigences de mise aux normes
- La conversion des immeubles conservés pour de nouveaux usages et l'identification d'usages transitoires pour éviter que le site demeure en partie vacant en attente d'occupations à plus long terme

Pour les intervenants consultés, des objectifs de développement durable doivent se retrouver dans toutes les dimensions du projet et à toutes les étapes de la requalification de l'ensemble. Il est suggéré que le manifeste de l'Université McGill guidant le projet de nouveau pavillon, et dont la pierre angulaire est justement le développement durable, inspire la vision du projet d'ensemble. Enfin, plusieurs personnes ont fait part de leur souhait que le projet de requalification de l'HRV fasse rayonner Montréal sur la scène internationale par son caractère innovateur et devienne un modèle en matière de préservation d'ensembles urbains de mêmes types.

3.2.2. Sur le processus de participation

La très grande majorité des personnes rencontrées ont fait état de l'importance qu'elles accordent à la qualité du processus de participation de la SQI pour le Plan directeur pour la requalification de l'HRV. Les attentes varient toutefois quant au niveau d'implication que celles-ci s'attendent à avoir dans ce processus, certains souhaitant être à la table des décideurs alors que d'autres envisagent davantage faire valoir leurs points de vue par l'entremise des mécanismes de participation qui seront mis à leur disposition.

Plusieurs objectifs sont évoqués pour le processus de participation :

- Mobiliser la communauté autour d'un projet rassembleur
- Dégager des consensus sur les principes et les orientations
- Obtenir l'appui du public et des parties prenantes pour le Plan directeur proposé
- Stimuler l'émergence d'idées créatives et innovantes

Les intervenants rencontrés ont également énoncé plusieurs conditions de succès pour la démarche participative de la SQI:

- La confiance du public envers le processus et envers le porteur du projet, soit la SQI
- Un processus clair et une communication efficace et transparente
- Un esprit de collaboration et de concertation entre les partenaires
- Une volonté gouvernementale affirmée d'appuyer la requalification du site
- La participation de toutes les parties prenantes clés, incluant les instances fédérales concernées
- L'expression d'une diversité de points de vue par une multiplicité d'intervenants
- Un processus centré sur la recherche de solutions aux principaux enjeux identifiés
- La complémentarité entre la démarche en amont de la SQI et le processus de consultation de l'OCPM
- Un échéancier favorisant une pleine participation sans toutefois ralentir le projet de l'Université McGill
- La prise en compte des idées exprimées dans les décisions des autorités responsables

Plusieurs ont suggéré de faire porter le processus de participation non seulement sur le Plan directeur, mais aussi sur les usages transitoires visant l'occupation à court terme du site et des édifices. Certaines parties prenantes ont affirmé leur volonté de s'impliquer activement en relayant l'information et en organisant des événements pour consulter les groupes et les personnes au sein de leurs réseaux. Un concours international d'idées a été proposé afin de faire appel à des créateurs, de stimuler l'innovation et de donner un caractère prestigieux au projet.

Une diversité de mécanismes de participation a été suggérée : séances d'informations, visites de site, ateliers de discussion thématiques sur les grandes orientations et sur des enjeux spécifiques, questionnaires, etc.

L'importance de disposer d'informations complètes pour éclairer les échanges a aussi été soulevée par plusieurs : historique du site, plans des lieux, superficie, état et contraintes physiques des édifices, état des milieux naturels, cas comparables...

Enfin, certains ont jugé que l'établissement d'un mécanisme impartial de surveillance, sous la forme d'un comité d'experts indépendants, pouvait accroître la confiance en la démarche et représenter un facteur de réussite.

4. Démarche participative recommandée

La démarche que nous proposons s'appuie sur les considérations suivantes :

- L'intérêt du public pour le site et le projet de requalification
- Les attentes exprimées par les parties prenantes rencontrées
- Les différentes perceptions des enjeux
- La structure de gouvernance du projet de requalification
- La consultation publique de l'OCPM sur les changements réglementaires
- Les étapes d'approbation gouvernementale
- Les bonnes pratiques reconnues en matière de participation publique
- Les jalons et l'échéancier du projet

Les grandes composantes processus de participation proposé sont décrites dans les paragraphes suivants, en fonction des différents publics visés par ce processus.

4.1. Partenaires institutionnels

Un « comité conjoint de coordination » du Plan directeur a été mis en place et réunit les principaux partenaires institutionnels impliqués directement dans la mise en œuvre du projet, soit l'Université McGill, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la SQI.

Ce comité permet aux partenaires institutionnels de se concerter sur les objectifs et les actions à prendre pour satisfaire les exigences, besoins et intérêts auxquels le Plan directeur est appelé à répondre. Il voit à la bonne marche du processus d'élaboration du Plan directeur et procède aux arbitrages lorsque requis.

Le Comité conjoint de coordination se réunit à intervalles réguliers ainsi qu'aux étapes clés du processus d'élaboration du Plan directeur. Il peut décider d'inviter d'autres intervenants à participer à ses travaux lorsqu'il le juge pertinent.

4.2. Experts indépendants

La SQI a décidé de constituer un « comité d'experts » ayant pour mission de conseiller sa direction de projet dans l'élaboration d'un Plan directeur pour le site de l'HRV. Les conseils, avis et recommandations attendues de ces experts indépendants porteront sur:

- La préservation et mise en valeur des qualités patrimoniales, paysagères, écologiques et identitaires du lieu
- L'intégration du site dans son environnement naturel et urbain
- La prise en compte des besoins et aspirations de la communauté
- La mise en place d'un processus de requalification exemplaire visant la qualité et la durabilité des actifs et des usages

Le Comité d'experts sera composé de 3 à 5 membres nommés par la SQI pour leur expertise et la reconnaissance de celle-ci par la communauté. Les membres seront nommés à titre individuel et non en tant que représentants d'organisations. La SQI est représentée aux rencontres du Comité par la directrice générale responsable de la requalification de l'HRV. Un sommaire des travaux du Comité d'experts sera rendu public.

4.3. Parties prenantes

Dans le contexte de la démarche participative, nous entendons par « parties prenantes » les groupes, les associations et les autres organisations ayant des intérêts directs liés au projet de requalification de l'HRV. Une liste préliminaire de parties prenantes a été établie par la SQI à partir des suggestions formulées par les personnes

rencontrées en mai et juin 2019. Cette liste sera bonifiée par le Comité conjoint de coordination et le Comité d'experts.

La démarche participative proposée pour les parties prenantes vise à leur offrir de multiples occasions pour s'informer, faire valoir leurs points de vue et leurs intérêts et ainsi influencer la conception du Plan directeur. Les activités suivantes sont envisagées pour y arriver.

4.3.1. Bulletin de liaison

La SQI pourra tenir informées les parties prenantes par l'entremise d'un bulletin de liaison électronique transmis aux étapes clés du processus d'élaboration du Plan directeur. Y seront communiqués les différentes activités de participation et les documents utiles pour y prendre part.

4.3.2. Visites du site

À l'automne 2019, la SQI organisera des visites du site et des bâtiments pour permettre aux parties prenantes d'apprécier la valeur du site de l'HRV et d'en apprendre sur son histoire et sur les caractéristiques de ses bâtiments. Ces visites seront également l'occasion de premiers échanges informels sur la vocation future du site et sur son aménagement.

4.3.3. Séances d'information

Nous proposons d'offrir aux parties prenantes qui le désirent la possibilité d'organiser une séance d'information conjointe avec leurs membres de leur réseau. Ces séances viseront à communiquer de l'information sur le site, sur le projet de requalification, sur les orientations préliminaires ainsi que sur le processus participatif. Ces séances se tiendront à partir de l'automne 2019. D'autres séances conjointes du même type pourront avoir lieu en 2020, lorsque les grandes lignes du Plan directeur préliminaire auront été établies.

4.3.4. Ateliers thématiques

Les parties prenantes seront conviées à des ateliers thématiques d'une demi-journée chacun. Ces ateliers auront pour but d'approfondir la vision et les orientations du Plan directeur, d'aborder certaines questions clés et de générer des solutions aux enjeux critiques pour l'avenir du site de l'HRV. Nous proposons les thèmes suivants, certains pourront être combinés dans un seul atelier :

- Développement durable
- Mise en valeur du patrimoine
- Vocations à privilégier
- Accès au site et à la montagne
- Aménagements et paysages
- Usages transitoires

Les parties prenantes pourront s'inscrire à un ou plusieurs ateliers selon leurs intérêts. Une autre option est de tenir un forum d'une durée d'un ou deux jours pour traiter de l'ensemble des sujets mentionnés. Les ateliers ou le forum pourront se tenir au cours du mois de novembre ou de décembre.

4.4. Grand public

La SQI devra prendre des moyens pour permettre aux citoyens intéressés de s'informer et prendre part à la réflexion menée en amont du dépôt du Plan directeur aux fins d'approbation réglementaire. Les paragraphes suivants proposent à cette fin plusieurs mécanismes de participation. Une fois le plan déposé à la Ville, les citoyens et les groupes auront également l'occasion de participer à des consultations publiques menées par une commission indépendante de l'OCPM. L'échéancier pour la démarche participative destinée au grand public demeure à être confirmé.

4.4.1. Plateforme en ligne

Nous suggérons la mise en ligne d'une plateforme facilitant l'accès à l'information sur le projet et permettant de recevoir des commentaires. Cette plateforme pourra disposer de plusieurs modules pour favoriser l'interaction et les échanges en ligne. Nous suggérons qu'une campagne de communication destinée au grand public précède la mise en ligne de cette plateforme pour encourager son utilisation.

4.4.2. Visites du site

Nous proposons des visites du site de l'HRV ouvertes au grand public au début printemps 2020. Les citoyens intéressés pourront ainsi prendre la pleine mesure de l'ensemble patrimonial avant de se prononcer sur des propositions pour celui-ci lors d'activités de consultation subséquentes.

4.4.3. Portes ouvertes

Les visites pourront également être combinées à une ou plusieurs rencontres « portes ouvertes », au cours desquelles l'avancement des travaux du Plan directeur ainsi que la maquette du site pourront être exposés au public. Un mécanisme de rétroaction devra être mis à la disposition du public pour recueillir les commentaires sur les informations présentées.

4.4.4. Consultations publiques de l'OCPM

La consultation publique entourant l'approbation des modifications réglementaires par la Ville de Montréal suivra la démarche participative de la SQI. Ces consultations seront menées par une commission indépendante sous l'égide de l'OCPM. Selon l'échéancier de la SQI pour le projet, les consultations de l'OCPM se tiendraient au plus tôt à l'automne 2020.

Alors que la démarche participative en amont de la SQI s'inscrit dans la conception d'un plan préliminaire, la consultation publique de l'OCPM portera sur le Plan directeur déposé à la Ville de Montréal, selon les procédures qui lui sont propres. À cette étape, tous les citoyens auront accès sur le site de l'OCPM aux études pertinentes à l'examen du Plan directeur proposé et pourront émettre des commentaires sur ce plan lors d'audiences publiques dirigées par la commission de l'OCPM. Les citoyens et organisations qui le souhaitent pourront déposer des mémoires. La commission produira un rapport de consultation résumant les témoignages entendus ou déposés et formulera dans celui-ci des recommandations destinées à la Ville de Montréal.



Source: ocpm.qc.ca

5. Conditions de succès

5.1. Transparence

Toute démarche participative suscite des attentes auprès des personnes et des groupes y prenant part. Il sera essentiel pour la SQI de communiquer de la façon la plus claire possible :

- Les contraintes et exigences avec lesquelles elle doit composer pour le projet de requalification
- La justification aux citoyens et aux parties prenantes des décisions prises au terme de sa démarche participative

5.2. Concertation

Pour s'assurer d'un cheminement optimal de son dossier, la SQI devra également assurer une concertation continue avec un grand nombre d'acteurs incluant les instances gouvernementales et les partenaires institutionnels, ces derniers étant réunis au sein du Comité conjoint de coordination. Cette concertation continue doit également s'étendre à des organisations dont la collaboration sera essentielle au succès du projet de requalification. Il s'agit notamment des organisations suivantes :

- Les Amis de la Montagne, dont le mandat est de protéger, de mettre en valeur et de gérer certaines activités sur le mont Royal
- Le Bureau du Mont-Royal et sa Table de concertation, dont le principal mandat consiste à assurer la mise en valeur, l'accessibilité et la promotion des patrimoines du mont Royal
- Communauté St-Urbain, un regroupement qui propose de prolonger la vocation sociale et communautaire de l'Hotel-Dieu, voisin du site de l'HRV

Le mécanisme de concertation continue est à établir avec chacune de ces organisations. La Table de concertation du Mont-Royal, qui regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal, pourrait également offrir un tel forum et devrait être considérée afin d'éviter un dédoublement des instances de dialogue.

5.3. Cohérence

L'Université McGill réfléchit depuis plusieurs années à son projet de nouveau pavillon et de façon plus large, à l'avenir du site de l'HRV. Elle a réalisé plusieurs analyses et mené ses propres consultations pour concevoir son projet qui occupera une portion importante du site de l'HRV. Les partenaires devront s'assurer de la cohérence entre les travaux de l'Université McGill et ceux de la SQI afin d'éviter des apparences de contradiction ou dédoublement pouvant nuire à la démarche participative visant la conception du Plan directeur.

5.4. Inclusivité

La SQI devra consentir les efforts nécessaires pour rendre sa démarche participative la plus inclusive possible. Cela signifie solliciter de façon proactive la participation de groupes moins portés à s'impliquer dans de tels processus et éliminer les freins à la participation, que ce soit au niveau de la langue, de l'accès physique aux lieux ou du choix des dates et des heures des activités.

Nous recommandons également qu'une approche soit menée auprès des communautés mohawk de la région de Montréal avec l'aide du secrétariat aux Affaires autochtone.



Annexe 1 : Liste des organisations et personnes rencontrées

Les personnes et organisations suivantes ont été rencontrées en mai et juin 2019 :

Annmarie Adams

Alouettes de Montréal

Amis de la montagne

Arrondissement de Ville-Marie

Centre universitaire de santé McGill

Comité des citoyennes et des citoyens de Milton Parc

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Michel de la Cheneliere et MU Montréal

Heritage Montreal

Institut de développement urbain du Québec

Phyllis Lambert

Montreal International

Table de quartier Peter-McGill

Tourisme Montréal

Université McGill



Hill+Knowlton Strategies

Jacques Bénard
Jacques.Benard@hkstrategies.ca
(514) 375-2722

fr.hkstrategies.ca